

# Les documents du SCoT

## Le SCoT approuvé

### Un document d'urbanisme et un projet de territoire

**Le Vignoble Nantais est couvert par un SCoT depuis février 2008.**

Initialement réalisé à l'échelle de 5 Communautés de Communes et de 37 communes, le 1<sup>er</sup> document a été mis en révision fin 2011.

Sur un territoire désormais constitué 27 communes regroupées en 2 Intercommunalités, la révision du document a été l'occasion pour les élus, les partenaires institutionnels et les habitants de se projeter dans l'avenir, d'anticiper l'évolution des modes de vie et de définir des principes de développement pour le Pays du Vignoble Nantais.

Le 29 juin 2015, le SCoT2 du Pays du Vignoble Nantais a été approuvé.

- En savoir plus : les documents du SCoT



## Le contenu du SCoT

### 3 documents interdépendants

Le document SCoT comporte trois pièces fortement liées entre elles :

- un rapport de présentation, qui expose le diagnostic du territoire
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui présente le projet politique des élus
- un Document d'Orientation et d'Objectifs, document opposable aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux

